

# Transports

Pendant les vacances scolaires, le bus de Venon fonctionnera uniquement sur réservations.

▼
**INFORMATION**

ALLO TAG BUSBUS  
0 820 406 6000 | INFO TAGBUS BUSBUS  
0 820 406 505  
[www.tag.fr](http://www.tag.fr)

**Ami'bus Venon**

**Du 5 juillet au 25 août 2012,  
réservez votre déplacement  
pour voyager avec l'Ami'bus Venon.**

<b>Le Chapon</b>	06 47	07 26	08 17	09 12	12 45	17 10	18 10	<b>Le Chamandier</b>	12 12	16 40	17 40
<b>Venon Mairie</b>	06 54	07 34	08 24	09 19	12 52	17 17	18 17	<b>Gières Gare</b>	11 10	12 17	13 10
<b>La Faurie</b>	06 59	07 39	08 29	09 23	12 56	17 21	18 21	<b>La Faurie</b>	11 17	12 24	13 17
<b>Gières Gare</b>	07 06	07 46	08 36	09 30	13 03	17 28	18 28	<b>Venon Mairie</b>	11 21	12 28	13 21
<b>Le Chamandier</b>		07 48	08 38			17 30		<b>Le Chapon</b>	11 29	12 36	13 29
									17 01	18 04	19 04

**Réservez aux horaires indiqués ci-dessus (période orange)  
La fiche horaires reste valable tout l'été.**

**Modalités de réservation :**  
 réservez votre transport au plus tard la veille, sur simple appel au 04 76 91 56 45, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 16h. Attention, pour voyager le lundi, réservez le vendredi avant 16h.  
 Pensez à réserver le retour.

Smibag - 07/2012

## A vos agendas, ce qu'il faut retenir...

### Juillet

**Jeudi 05 Juillet :**

Conseil Municipal à 21h en Mairie.

**Samedi 14 Juillet :**

Cérémonie au monument aux morts à 11h45.

**Samedi 14 Juillet :**

Repas organisé par le Comité des Fêtes à partir de 12h dans la salle des fêtes.

### Septembre

**Samedi 01 Septembre :**

Réunion d'organisation de la Course au saucisson à 10h en Mairie.

**Samedi 08 Septembre :**

Forum des Associations de Venon de 10h à 17h dans la salle des fêtes.

### Avis au public

**Mise à disposition du public du projet de délibération relatif à l'institution d'une bonification du coefficient d'occupation des sols pour favoriser l'efficacité énergétique des constructions.**

La commune de Venon souhaite autoriser un dépassement du coefficient d'occupation des sols (COS) de 30 % pour les zones UB et INA du POS afin de favoriser les constructions remplissant des critères de performance énergétique élevée ou alimentées à partir d'équipements performants de production d'énergie renouvelable ou de récupération.

Un dossier sera mis à la disposition du public du 4 juillet au 15 septembre 2012. Pendant la durée de la consultation, les observations du public pourront être consignées sur un registre.

### Facture d'eau

Le règlement est à mettre à l'ordre du trésor Public. Suite à une erreur informatique, il s'avère que l'adresse de paiement de la Trésorerie n'apparaît pas sur la facture, en voici les coordonnées.

TRESORERIE - Zac Centre - 6 Rue du Docteur Fayollat  
BP 5 - 38401 SAINT MARTIN D'HERES CEDEX

Retrouvez-nous sur internet <http://www.venon.fr>

## ETE 2012, Accueil à la Mairie

Marion Dos Santos et Delphine Balducci se relayant durant le mois de Juillet, il est préférable de consulter les horaires avant votre visites.

**La Mairie sera fermée du Lundi 6 Août au Lundi 20 Août .**

Les noms des élus de permanence et leurs numéros de téléphones seront à votre disposition sur le répondeur téléphonique et sur le panneau d'affichage à la porte de la Mairie.

---

## L'école de musique

Elle a maintenant un site sur lequel vous trouverez les informations sur les cours proposés l'année prochaine. Vous pouvez dès à présent vous renseigner et vous inscrire sur [ecolemusique.venon.free.fr](http://ecolemusique.venon.free.fr)

## Course au saucisson

Une réunion de préparation aura lieu le Samedi 1 septembre à 10h en mairie, venez nombreux pour organiser au mieux cette course avec tous les amis d'Olivier Pilon. Nous avons besoin de bénévoles pour la circulation, les parking, l'accueil, le repas.....

La course aura lieu le dimanche 21 octobre. Renseignements et inscriptions auprès de la Mairie ou de Florence Lamboley qui est le pilote pour ce qui concerne l'accueil, le repas et les parkings. [Florence.lamboley@gmail.com](mailto:Florence.lamboley@gmail.com) ou [mairie@venon.fr](mailto:mairie@venon.fr)



## Assainissement individuel

Mise aux normes de l'assainissement individuel, les règles de mise aux normes ont changé au 1er juillet 2012. **La loi devient moins contraignante.** Il s'agit de mettre en place des installations neuves de qualité, réhabiliter en priorité les installations qui présentent un danger pour la santé des personnes ou un risque avéré de pollution pour l'environnement. les habitants concernés ne sont donc plus obligés de mettre aux normes leur installation dans des délais très courts à condition qu'ils aient une fosse septique, **sauf en cas de vente de la maison** (dans ce cas, la mise aux normes est obligatoire par les nouveaux propriétaires). Pour plus de renseignement contacter le **SPANC** (service public d'assainissement non collectif) à la météo au **04 76 59 58 17 aux heures ouvrables.**

---

## Adresses : Numérotation Métrique

L'enquête fait apparaître qu'une grande majorité de Venonais est favorable à sa mise en place, une étude technique et opérationnelle se poursuit. Certains chemins privés n'ont pas de nom connu, si vous le souhaitez, discutez en avec vos voisins et faites un courrier en mairie pour faire de vos propositions.

---

## Venon Info

Le prochain numéro se prépare, merci de penser et de transmettre à: [flash@venon.fr](mailto:flash@venon.fr) vos articles, photos, petites annonces, ...

## Jardins

Le brûlage des déchets verts est interdit en Isère *comme vient de le rappeler une circulaire de la Préfecture* : le Règlement Sanitaire Départemental interdit l'élimination par brûlage de tous les déchets ménagers dont les déchets verts de tonte des pelouses, de taille des haies et plus généralement tous les déchets issus de l'entretien des jardins. Il faut privilégier la valorisation par compostage, soit en compostant soi-même, soit en évacuant ses déchets verts en déchèterie.